



ATIONS UNIES

SEMBLEE

ENERALE



Distr.  
LIMITEE

A/C.6/L.363  
4 novembre 1955  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Dixième session  
SIXIEME COMMISSION  
Point 50 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL SUR LES TRAVAUX DE  
SA SEPTIEME SESSION

Costa-Rica et Inde : amendement au projet de résolution révisé  
présenté par les Etats-Unis d'Amérique (A/C.6/L.357/Rev.1)

Ajouter, entre le préambule et le dispositif, le texte ci-après :

"Invite la Commission du droit international à faire connaître son  
opinion au sujet de la modification de l'article 11 de son statut, relatif  
aux cas de vacance survenant après élection;"

-----